

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

numéro
CM_250325_10

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt six mars,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	23
exprimés	28
vote	
pour	21
contre	0
abstention	7

#### Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRÉS, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSCH, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

#### Absents avec pouvoirs :

Ludovic CROS à Gaëlle LEVEQUE, Nathalie SYZ à Nathalie ROCOPLAN, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Didier KOEHLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB.

#### Absente :

Izia GOURMELON.

Abstention: Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES

#### **OBJET : Modification des effectifs**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), et en particulier dans le livre III de la partie législative, le titre I, relatif aux créations d'emplois et le titre II, relatif au recrutement des fonctionnaires et le titre III relatif au recrutement par contrat,

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**VU** la disponibilité des crédits,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la promotion interne de l'année 2024, un agent remplit les conditions pour être promu sur le poste qu'il occupe et qu'en conséquence, il convient de créer le grade correspondant au tableau des effectifs,

**CONSIDÉRANT** le besoin de régulariser la situation d'un agent administratif au pôle sports et vie associative pouvant bénéficier d'un avancement de grade en 2024 suite à l'évolution de sa fiche de poste,

**CONSIDÉRANT** le recrutement d'un ETAPS – Maître-nageur sauveteur au pôle sports et vie associative et la candidature retenue d'un adjoint d'animation titulaire du concours ETAPS,

**Où l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1 : CRÉE** dans le cadre de la promotion interne de l'année 2024, au sein du pôle technique, un poste à temps complet, d'ingénieur, emploi de catégorie A, pour les fonctions de directeur du pôle technique,

- **ARTICLE 2 : CRÉE** dans le cadre des avancements de grade de 2024, au sein du pôle sports et vie associative, un poste à temps non complet (28h/semaine), d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, emploi de catégorie C, pour exercer les nouvelles missions de sa fiche de poste,

- **ARTICLE 3 : CRÉE** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (30h/semaine) au sein du pôle sports et vie associative, grade d'origine de l'agent afin de permettre de l'accueillir par voie de mutation puis de procéder au détachement de l'agent sur le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS), emploi de catégorie B, à temps complet,

- **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que le Conseil municipal est informé que les postes laissés vacants seront supprimés ultérieurement après avis du Comité Social Territorial (CST),

- **ARTICLE 5 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 6 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20250326-lmc116961-DE-1-1  
Date de télétransmission : 27/03/25  
Date de publication : 01/04/2025  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt six mars deux mille vingt-cinq  
Le Maire,  
Gaëlle LEVEQUE

